



Ensemble pour l'accueil des exilés

Plateforme d'appui à la mobilisation citoyenne

Nos associations et services, dans l'actualité dramatique de la guerre en Ukraine, ont décidé de constituer une « plateforme d'appui à la mobilisation citoyenne pour l'accueil des personnes exilées ». Dans le prolongement des initiatives communes des années récentes, nos réseaux respectifs sont invités à concevoir et développer leurs initiatives de solidarité sur la base des principes d'action suivant :

Se poser en complémentarité de l'action des pouvoirs publics, mais non en substitution ou en parallèle,

Concevoir l'accueil dans le cadre d'un partenariat et d'un accompagnement global des personnes exilées, intégrant la durée,

Soutenir et participer aux initiatives permettant l'articulation des différents acteurs (Etat, collectivités territoriales, opérateurs et services sociaux, associations et initiatives citoyennes, services d'Églises, partenaires sociaux, etc.),

Garantir à ces actions un caractère inconditionnel, refusant toute discrimination basée sur l'origine, la religion ou tout autre critère identitaire,

Veiller à ce que l'émotion et la solidarité naturelles qui se développent en faveur des personnes fuyant la guerre en Ukraine ne se développent pas au détriment des autres personnes en précarité, qu'elles soient migrantes ou non, quelle que soit leur origine. Être acteur de paix et de fraternité, en refusant toute discrimination et toute stigmatisation.

Le 16 mars 2022

Chères toutes et chers tous,

Depuis le 24 février, toute l'Europe est bouleversée par le drame de la guerre en Ukraine et par les dizaines de milliers de victimes qu'elle provoque au sein des populations.

Un élan de générosité considérable se développe à l'international. En France, plusieurs milliers de personnes fuyant la guerre sont déjà arrivées, et elles ne sont que les premières.

Chacun se demande comment soutenir les victimes du conflit, comment venir en aide concrètement et soulager les mille souffrances que traversent les populations martyrisées. Des initiatives de toutes

sortes sont prises pour accueillir et prendre en charge les besoins les plus urgents des personnes qui arrivent.

Nombre d'entre vous sont d'ores et déjà engagés et participent concrètement à cette mobilisation citoyenne. Bravo et merci pour tout cela ! Nous savons aussi que, dans nos réseaux, des questions se posent pour savoir comment répondre aux urgences et s'organiser au mieux face à ces défis inédits.

Dans le prolongement des initiatives communes des années récentes, **nos associations et services ont décidé de créer ensemble une "Plateforme d'appui à la mobilisation citoyenne pour l'accueil des personnes exilées"**.

Cette plateforme, par la mutualisation de nos forces et de nos compétences, se donne pour objectif de coordonner nos réponses, soutenir et apporter les conseils et outils utiles à toutes celles et tous ceux qui, sur les territoires, dans nos réseaux, et au-delà, souhaitent s'investir concrètement dans ces actions de solidarité et d'entraide.

Cette plateforme se donne trois missions principales :

- Une fonction « Ressources » : élaboration, mutualisation et mise à dispositions d'outils, documents repères, etc. pour nos réseaux respectifs ;
- Une fonction « Soutien opérationnel à l'action de nos réseaux » : Il s'agira d'accompagner la « mobilisation citoyenne », dans l'accueil et l'accompagnement, principalement par la coordination et la mise en lien des acteurs sur les territoires ;
- Une fonction « Plaidoyer » : à exercer auprès des pouvoirs publics, mais aussi en soutien et conseil pour l'action de plaidoyer de nos réseaux sur les territoires.

Les événements actuels prennent **une tournure exceptionnelle et cela nous invite à construire prudemment un dispositif dans la durée**, en tenant compte des incertitudes existantes qui sont de *différents ordres* :

Sur le nombre de personnes qui seront accueillies en France. Le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU) prévoit de 5 à 6 millions de réfugiés dans les semaines à venir en Europe. Comme ses partenaires européens, la France aura à développer un accueil d'une ampleur que nous n'avons pas connu depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Incertitudes aussi sur la durée de cet exil : il est malheureusement probable que les personnes qui ont fui ne pourront pas repartir de sitôt. L'organisation de cet accueil doit anticiper les évolutions possibles du conflit en Ukraine.

Face à ces perspectives, l'UE et la France ont décidé d'activer la directive « Protection Temporaire » datant de 2001, qui n'a jamais été utilisée. Cette directive, transcrite ensuite dans la législation de chaque pays, prévoit des mesures tout à fait particulières, hors du dispositif habituel de la demande d'asile et de l'accueil des réfugiés. Pour la France, les modalités pratiques (droits et conditions d'accès aux droits), l'organisation administrative (entre les ministères, les préfetures, les collectivités territoriales) ne sont pas encore suffisamment connues. Les administrations centrales convoquent des réunions quasi quotidiennement, et l'architecture globale reste encore à affiner.

Nous reviendrons vers vous dans les jours à venir pour déployer progressivement cette initiative commune.

Nous vivons des moments exceptionnels et nous pensons que les expériences et principes d'action que nous vivons ensemble depuis des années sont le socle sur lequel nous pouvons bâtir notre réponse. Cet engagement cohérent et équilibré doit contribuer à l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine, tout en consolidant nos actions d'accueil de toutes les personnes exilées.

En vous remerciant pour votre action et votre engagement, et restant à votre écoute, nous vous adressons, chers amis, nos pensées les plus fraternelles,

Véronique ALBANEL,

Présidente de JRS - France

P. Carlos CAETANO, cs,

Directeur du Service National Mission et Migrations

Véronique DEVISE,

Présidente du Secours Catholique - Caritas France

Isabelle RICHARD ,

Présidente de la Fédération de l'Entraide Protestante